

BLAINVILLE INFOS N°115 - janvier 2015

VOEUX

Le conseil municipal vous souhaite une bonne et heureuse année 2015 et vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux, qui aura lieu à la salle des fêtes, **le samedi 24 janvier, à 15 heures.**

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Le recensement général de la population blainvillaise est en cours depuis le 15 janvier. Il s'achèvera le 14 février. Il sera réalisé par une coordonnatrice, Sylvie LEBREUILLY, et quatre agents recenseurs : Emmanuelle CLOT, Anne-Marie DAUVIN, Murielle DELOEUVRE, Line THÉLOT. Les agents recenseurs se présenteront dans chaque logement recensé. Les personnes recensées auront le choix : remplir les questionnaires papier ou bien, mieux encore, répondre en ligne. Dans ce cas, l'agent recenseur en sera automatiquement averti et n'aura donc pas besoin de passer une seconde fois. Votre recensement est extrêmement important pour le calcul des dotations de l'État à la commune, qui dépendent directement du nombre total des habitants.

AMÉNAGEMENTS DE LA NOUVELLE MAIRIE ET DES EXTÉRIEURS

Les travaux d'aménagement intérieur de la mairie sont terminés. Ceux portant sur les extérieurs seront achevés en février 2015. Ces derniers, estimés à 150 000€, seront dépassés d'environ 10% suite à des interventions imprévues portant notamment sur le remplacement de canalisations d'eaux pluviales souterraines en très mauvais état. Le coût global de ces aménagements, intérieur et extérieur, sera publié après le règlement des dernières factures.

DÉFENSE CONTRE LA MER

Au terme de difficiles négociations avec la DDTM et la DREAL, il a été convenu que le cordon dunaire dit « banc du nord » sera défendu à l'aide de fascines composées, d'une part, de pieux de 5 mètres de long, enfoncés de 2 mètres, séparés de 0.50 mètre et, d'autre part, de tressages en saule. Un premier rechargement en sable d'un mètre de haut s'ensuivra. Une douzaine de fascines couvriront la plage, de la cale d'accès à la mer de Gonnevillle jusqu'à l'entrée du havre.

Le même dispositif sera implanté à la plage sud, entre la cale d'accès à la mer de Blainville et la « poulette », au nord de Coutainville. Il sera réalisé en partenariat avec la commune d'Agon-Coutainville.

AMÉNAGEMENT DE LA SORTIE NORD DE LA RUE SERPENTINE

Le conseil municipal et le conseil général ont décidé d'effectuer des travaux de sécurisation de la sortie nord de la rue serpentine. Ces travaux consistent en un arasement du talus, une refonte du mur, des déplacements des compteurs d'électricité et d'eau potable. Ils s'élèvent à 16 605 € et se décomposent comme suit :

- 2 245 € pour le déplacement du compteur électrique ;
- 3 960 € pour le déplacement du compteur d'eau ;
- 10 400 € pour les travaux portant sur le talus, le mur et la voirie.

Ces travaux, au croisement d'une route communale et d'une route départementale, sont financés par moitié par les deux collectivités, soit un montant de 8 500 € pour chacune.

TAXE D'ASSAINISSEMENT 2015

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale de la taxe d'assainissement collectif 2015.

BILAN DE LA SAISON 2014 AU CAMPING DE LA MELETTE

La saison estivale 2014 a été bonne pour le camping de la Melette. Les locations communales ont connu une hausse sensible d'environ 10%.

TAXE DE SÉJOUR 2015

Suite au prélèvement par le conseil général de 10% de la recette totale de la taxe de séjour, le conseil municipal a décidé d'augmenter le montant de la taxe de séjour de 0.40€ à 0.50€, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Rappel : la taxe de séjour est applicable toute l'année. Tous les loueurs en meublés, loueurs de chambres d'hôtes, hôtels, campings, villages de vacances, doivent la récupérer auprès de leurs locataires et la reverser à la commune.

Les enfants de moins de 13 ans sont exonérés de la taxe de séjour. Les imprimés sont disponibles à la mairie.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Suite à différents problèmes et plaintes déposées par des utilisateurs de la salle des fêtes (vaisselle cassée ou ébréchée, nettoyage insuffisant, etc), le conseil municipal, lors de sa séance du 22 décembre 2014, a pris une délibération qui instaure une nouvelle réglementation. Celle-ci s'applique, dorénavant, à toutes les demandes d'occupation de la salle, qu'elles soient occasionnelles ou régulières. Un état des lieux avant et après chaque utilisation sera obligatoire, ainsi que la remise d'un chèque de caution, afin de sensibiliser tous les utilisateurs au respect du mobilier et des locaux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE LORS DES GRANDES MARÉES

Il est rappelé à la population que l'accès aux enrochements est strictement interdite en tous temps. Le franchissement des barrières de sécurité en période de tempête est également strictement interdit. Des vagues ou des éboulements de terrain peuvent constituer de très graves dangers pour la sécurité publique.

PLAN NEIGE - RAPPEL

Les routes prioritaires au déneigement sont la route de la mer, la route de la Louverie, les parkings du stade et de la ZAC des Landelles pour permettre aux habitants d'y garer leurs véhicules et de rejoindre la route touristique.

La camionnette communale sera réservée, **dans la limite des disponibilités et aux heures d'ouverture de la mairie**, aux personnes isolées, handicapées, âgées, pour les approvisionner en vivres et médicaments.

CONSEILS DE VIGILANCE

Dans le cadre des mesures de vigilance à apporter à son domicile ou à son entreprise, la gendarmerie constate encore que trop de vols ou cambriolages pourraient être évités par de simples gestes de bon sens. Quelques conseils pour tous sont à suivre :

- Ne pas oublier de fermer vos portes à clefs, ne pas laisser vos clefs sous le paillason, pot de fleurs ou autre lieu trop connu des délinquants.
- Ne pas laisser les clefs sur vos véhicules dans la cour de votre domicile, de votre exploitation agricole, de votre entreprise ostréicole, artisanale ou commerciale.
- Ne pas ouvrir votre porte de manière trop confiante à des inconnus sous le prétexte de vous vendre quelques menus objets ou calendriers.
- Ne pas détenir trop d'argent liquide dans votre maison. Pour les commerçants, évacuer vos caisses tous les soirs ou dans la journée et laisser les tiroirs caisses ouverts.
- Composer le 17 dès que vous soupçonnez qu'un véhicule ou une personne peut être suspecte en venant à votre domicile ou sur votre exploitation ou entreprise.
- Ne pas hésiter à faire savoir à votre gendarmerie locale vos absences du domicile en vous inscrivant à l'opération « Tranquillité vacances », dispositif gratuit, destiné aux particuliers mais aussi aux commerçants, entrepreneurs ou agriculteurs et cela ne vous prendra que cinq minutes pour remplir le formulaire.

ÉTAT-CIVIL

Naissances :	le 23 octobre :	Lola CLOUARD	parents domiciliés 4 rue de la liette
	le 05 novembre :	Scarlett LEBAUBE	parents domiciliés 8 chemin des landiaux
	le 12 décembre :	Louis BOUVET	parents domiciliés 2 rue du marais
	le 16 décembre :	Timéo DENTZ	parents domiciliés 5 chemin de la Vaurie
	le 03 janvier 2015 :	Basile et Elie LEGARDINIER	parents domiciliés 23C rue de Néauville
Décès :	le 10 novembre :	Georges ANDRÉ, 89 ans	12 impasse des orchidées
	le 24 décembre :	Nelly BOUGIER née LESAUVAGE, 91 ans	19 rue du vieux lavoir
	le 01 janvier 2015 :	Marie LECLUSE née DESVALLÉES, 81 ans	la Lande

OFFICE DE TOURISME

Thés dansants à partir de 14h00 à la salle des fêtes de Blainville-sur-mer. Réservation Office de Tourisme : 6 €/pers

Mercredi 21 janvier - Animation Alain SURLEVE

Mercredi 18 mars - Animation TROPICO

Mercredi 29 avril - Animation Yannick SOURDIN

Mercredi 20 mai - Animation TROPICO

Mercredi 17 juin - Animation Yannick SOURDIN

Du 20 au 24 avril - Exposition Georges Brassens, présentée par l'association « Les Amis de Georges » à la salle des fêtes, de 14h à 19h, tous les jours. L'exposition des Amis de Georges « Un instant de Brassens » a, depuis plus de 20 ans, été présentée dans de nombreuses villes, tant en France qu'à l'étranger. Elle retrace toute la vie du poète ainsi que les événements qui se sont déroulés à travers le monde à la même époque.

Samedi 25 avril - Concert « Georges Brassens » à 20h30, à la salle des fêtes, avec Yves UZUREAU, auteur-compositeur-interprète et Pierre DEBIESME, musicien de grand talent et virtuose de la guitare synthétiseur et la participation de l'association des amis de Georges. Réservation dès maintenant à l'Office de Tourisme : 10 €/pers à partir de 15 ans. Attention, places limitées !

Judi 14 mai - Puces des couturières et des Loisirs créatifs – de 10h à 18h : à la salle des fêtes.

Environ 30 exposants. Entrée libre. **Pour les exposants : réservation obligatoire** à Office de Tourisme : 2 € le mètre linéaire.

En vente à l'Office de Tourisme :

- Des billets pour La Cité de la mer : passage prioritaire, pas d'attente en caisse.
- Le livre « Richesses de notre littoral à marée basse » : à travers cette brochure, nous vous proposons de mieux connaître certaines espèces de coquillages, de crustacés et autres animaux marins que vous pourrez rencontrer à marée basse lors de vos promenades sur l'estran (entre Blainville et Coutainville). *Prix de vente : 5 €*
- Des brochures réalisées par M. Serge DESOULLE et l'Office de Tourisme de Blainville-sur-mer :
 - Patrimoine historique de Blainville-sur-mer. *Prix de vente : 2 €*
 - 1813 - L'Inflation des mariages. *Prix de vente : 2 €*
 - La Grande Guerre 1914-1918 dans le canton de St Malo de la Lande. *Prix de vente : 3.50 €*
 - Le Canton de Saint-Malo-de-la-Lande – 1940-1944. *Prix de vente : 3 €*

Mise à disposition d'un accès internet. *Tarif : 1 € le quart d'heure.*